

capacités de production, et afin d'encourager un libre courant et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information en vue d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, considéré comme un processus évolutif et continu, conformément aux résolutions pertinentes qu'elle a adoptées par consensus.

71^e séance plénière
6 décembre 1988

43/61. Science et paix

L'Assemblée générale,

Considérant que le progrès de la science et de la technologie influe profondément sur la paix et la sécurité internationales, le développement social et économique, le respect des droits de l'homme et bien d'autres aspects de la civilisation et de la culture,

Considérant également que les décisions politiques et économiques influent de façon décisive sur l'orientation de la recherche scientifique et l'utilisation des résultats obtenus grâce à elle,

Rappelant qu'il faut utiliser les acquis scientifiques et technologiques pour accélérer le progrès socio-économique et favoriser l'exercice effectif des droits de l'homme dans le monde entier,

Considérant en outre que la course aux armements absorbe une grande partie du talent scientifique et des ressources financières investis dans la recherche-développement connexe, alors que, dans un monde plus pacifique et plus sûr, ils pourraient être utilisés pour résoudre d'autres problèmes pressants auxquels se heurte l'humanité,

Rappelant que dans sa résolution 40/3 du 24 octobre 1985, par laquelle elle a proclamé l'Année internationale de la paix, elle a reconnu le rôle de la science au service de la paix,

Rappelant également sa résolution 42/13 du 28 octobre 1987 sur le bilan de l'Année internationale de la paix, dans laquelle elle a prié instamment les Etats Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et la communauté mondiale de persévérer dans leurs efforts en prenant des mesures qui servent les objectifs de l'Année et exprimé l'espoir que les idéaux et objectifs énoncés dans la Proclamation de l'Année internationale de la paix continueront d'inspirer une action concertée,

Affirmant qu'il faut sensibiliser les scientifiques du monde entier à l'utilisation de la science au service de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales, du développement socio-économique de l'humanité, de la cause des droits de l'homme et de la protection de l'environnement,

Affirmant, en particulier, qu'il est indispensable que les scientifiques établissent un dialogue libre et ouvert entre eux, ainsi qu'avec les dirigeants politiques et le public en général, sur les progrès scientifiques et leur impact actuel et potentiel sur notre civilisation,

Considérant qu'il importe d'encourager les scientifiques à travailler à des fins constructives, à instaurer un climat plus propice à la limitation des armements et au désarmement et à faciliter un dialogue sur des questions importantes touchant les contributions positives que les connaissances scientifiques peuvent apporter à la paix, à la sécurité et à l'équilibre écologique,

Notant avec satisfaction l'effort conjoint déployé par des scientifiques et d'autres spécialistes pour contribuer à la réalisation de ces buts en organisant la première Semaine internationale des scientifiques pour la paix du 10 au 16 novembre 1986 et la deuxième Semaine internationale des scientifiques pour la paix du 9 au 15 novembre 1987,

Considérant que la célébration chaque année d'une semaine spéciale d'action sur le thème « Science et paix » serait un moyen important de susciter et d'accroître l'intérêt du public pour la question, ainsi que de stimuler des activités et initiatives visant l'étude et la diffusion d'informations sur les liens entre le progrès de la science et de la technologie et le maintien de la paix et de la sécurité,

1. *Décide* de proclamer la « Semaine internationale de la science et de la paix », qui coïncidera chaque année avec la semaine où tombe le 11 novembre;

2. *Prie instamment* les Etats Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'encourager les universités et autres établissements de hautes études, les académies et les instituts scientifiques, ainsi que les associations professionnelles et les membres de la communauté scientifique à organiser, au cours de ladite Semaine, des conférences, des séminaires, des débats spéciaux et toutes autres activités visant l'étude et la diffusion d'informations sur les liens entre le progrès de la science et de la technologie et le maintien de la paix et de la sécurité;

3. *Prie instamment* les Etats Membres d'encourager la coopération internationale entre scientifiques en facilitant l'échange d'experts et d'informations;

4. *Prie* le Secrétaire général d'appeler l'attention des Etats Membres et des organisations intéressées sur l'importance de la Semaine internationale de la science et de la paix en les invitant à l'informer de leurs activités et initiatives touchant cet événement et de lui présenter un rapport à sa quarante-cinquième session.

71^e séance plénière
6 décembre 1988